

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Madame Christelle DUBOS
Secrétaire d'état auprès du ministre des
solidarités et de la santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Paris, le 30 avril 2020

Ref : AR/AS-MA

Objet : Création d'une réserve sociale et médico-sociale pour faire face à la crise sanitaire

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

A l'heure où notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent, l'ensemble des secteurs d'activité essentiels à la continuité de la vie économique et sociale de notre pays, s'organise pour poursuivre au mieux leur activité.

Les gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux mettent de nombreuses mesures en place pour faire face à la crise grâce à la mobilisation de l'ensemble des salariés qualifiés du secteur aux côtés des professionnels de santé. Mais ils font aussi face à des difficultés pour assurer sereinement la continuité de service dans leurs établissements (accès aux matériels de protection, aux dépistages pour les professionnels et les résidents, modes de garde pour les enfants des salariés du secteur, responsabilité employeur...). Aussi au regard du modèle de réserve sanitaire qui a été mis en place dans les hôpitaux, nous souhaiterions la mise en place d'une réserve sociale et médico-sociale pour nos secteurs d'activité.

Plusieurs initiatives locales ont déjà été mises en place par les collectivités ou entre établissements, elles permettent aux personnes bénévoles en activité partielle de venir en aide à des établissements encore ouverts tant dans le secteur du handicap, des personnes âgées que de la protection de l'enfance ou de l'insertion.

Ces solutions permettent rapidement de mobiliser les équipes professionnelles compétentes sur les missions les plus urgentes. Elles permettent également d'apporter des garanties de rassurer les gestionnaires d'établissements quant aux antécédents des postulants, vérifiables auprès des structures auxquelles ils sont normalement rattachés, en particulier dans le secteur de l'Aide sociale à l'enfance où il est pour le moment impossible de demander les casiers judiciaires et donc de s'assurer des bonnes intentions des personnes.

Le développement d'une plateforme à l'échelle nationale, favorisant bien entendu la proximité, l'urgence de la demande des établissements mais également la cohérence du parcours des personnels avec les besoins des personnes accompagnées, est aujourd'hui nécessaire si nous souhaitons garantir l'accompagnement des personnes accompagnées, la mise en place d'une réserve sociale et médico-sociale permettrait ainsi d'assurer la sécurité des plus fragiles en maintenant l'ensemble des services nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Conscient que la situation devrait durer encore plusieurs semaines, nous souhaiterions pouvoir échanger avec vous, dans les meilleurs délais, concernant la mise en place d'une réserve propre à nos secteurs d'activité. Mes équipes se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions et faire remonter éventuellement les initiatives que nous recensons localement pour palier l'absentéisme chez nos adhérents.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Alain RAOUL
Président



Copie Sophie CLUZEL, Adrien TAQUET et Julien DENORMANDIE